



CONDITION GENERALES DE VENTES DE LA SALLE D'ESCALADE LES FRERES MAWEM

La salle d'escalade Les frères MAWEM invite ses adhérents à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Un règlement intérieur complète ces CGV, précisant les modalités d'accès aux installations ainsi que les règles élémentaires de leurs utilisations. Les présentes CGV peuvent par ailleurs être complétées par des conditions particulières, applicables à des prestations spécifiques proposées par la salle d'escalade Les frères MAWEM

1- OBJET

Les conditions générales de Vente (ci-dessous nommées CGV) s'appliquent dès lors que le client ci-dessous dénommé adhérent, a procédé au règlement de tout ou partie des activités choisies.

L'acceptation des CGV engendre automatiquement l'acceptation du règlement intérieur de la salle. Les CGV et le règlement intérieur, constituent les seuls cadres des relations juridiques entre le stagiaire et la salle d'escalade Les frères MAWEM

Tous les participants doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement intérieur disponible à l'accueil de la salle, sur notre site internet ou sur simple demande téléphonique ou par mail à serviceclient@lesfreresmawem.com

L'engagement est d'effet immédiat au jour du paiement effectif de son prix par le stagiaire.

2. ABONNEMENTS & ECOLES D'ESCALADE

L'abonnement implique l'acceptation du règlement intérieur et des présentes CGV.

a) Abonnement escalade

Les abonnements escalade offrent un droit d'accès ferme et définitif, nominatif et incessible, pour une durée (douze mois ou mensualisation avec engagement de 4 échéances pleines) ou à un nombre d'accès définis à toute la salle d'escalade Les frères MAWEM selon les modalités d'accès définies dans le Règlement intérieur.

Le montant de l'abonnement escalade est perçu d'avance par la salle d'escalade Les frères MAWEM sans qu'il soit possible pour le membre de le reporter. L'adhérent ne peut prétendre à aucune modification de son abonnement si la salle d'escalade Les frères MAWEM modifie les prestations proposées initialement dans l'intérêt ou la sécurité des clients.

b) Abonnement à l'école d'escalade

L'abonnement à l'écoles d'escalade offre un droit d'accès ferme et définitif, nominatif et incessible jusqu'au 1^{er} jour des grandes vacances scolaires qui généralement se terminent entre le 1^{er} et 8 juillet de chaque année « le calendrier scolaire étant pris pour

référence ». L'abonnement à l'écoles d'escalade comporte entre 30 à 36 cours à l'année, d'1h à 6h par semaine en fonction du service choisis et de la configuration du calendrier scolaire. Les créneaux d'écoles d'escalade se feront hors vacances scolaires, hors jours fériés et ponts scolaires. Le matériel est mis à disposition uniquement lors des cours encadrés. Par ces temps de crise sanitaire, les cours annulés du fait que la structure d'escalade soit fermée au public ne seront ni remboursés, ni reportés.

3. RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT À L'INITIATIVE DE LA SALLE D'ESCALADE LES FRERES MAWEM

L'abonnement (escalade ou école d'escalade) est résilié de plein droit par la salle d'escalade Les frères MAWEM aux motifs suivants :

- a) En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification de pièces ;
- b) En cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement ;
- c) En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement ou de l'école d'escalade, en attendant régularisation, mais que deux défauts de paiements, consécutifs ou non, pourront donner lieu à la résiliation de l'abonnement ou de l'école d'escalade

Dans ces cas, le montant des frais d'inscription perçu restera acquis à la salle d'escalade Les frères MAWEM, sans préjudice de sa faculté d'engager toutes poursuites qu'il estimerait utiles.

4. RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT, CARNET OU ÉCOLE D'ESCALADE À L'INITIATIVE DE L'ADHÉRENT

- a) Durée de validité de 3 ans, les carnets de dix entrées sont non remboursables.
- b) L'abonnement escalade mensualisé avec engagement de 4 échéances pleines perçues peut être résilié de plein droit par l'adhérent à partir de la fin de la 4^{ème} échéance pleine perçue par LFM. La résiliation pourra s'effectuer sur simple demande écrite à l'adresse serviceclient@lesfreresmawem.com. La résiliation est effective à la fin du mois suivant la réception de la demande de résiliation.

Exemple :

- Inscription le 1^{er} septembre : email de résiliation le 10 octobre, engagement jusqu'au 31 décembre.
 - Inscription le 20 octobre : email de résiliation le 3 janvier, engagement jusqu'au 28 ou 29 février
 - Inscription le 20 septembre : email de résiliation le 15 mars, engagement jusqu'au 31 mars.
- c) L'abonnement annuel avec engagement peut être résiliée de plein droit par l'adhérent à n'importe quel moment. La résiliation pourra s'effectuer sur simple demande écrite à serviceclient@lesfreresmawem.com. L'adhérent sera remboursé au prorata après déduction des frais de dossier s'élevant à 80€ pour les groupes EXPLORATION et de 160€ pour les groupes ECOLES D'ESCALADE.
 - d) La souscription à une école d'escalade ou à un groupe exploration en paiement comptant ne peut être résilié quelque soit la cause. Nous conseillons à nos clients de payer ce service par la mensualisation.

5. PROROGATION D'ABONNEMENT

- a) En cas de fermeture temporaire de la salle inférieure à une durée de quinze jours, l'abonnement ne sera pas prorogé.

6. ASSURANCE

La salle d'escalade Les frères MAWEM est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations telles que précisées dans le règlement intérieur.

L'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers. Conformément à l'article 38 de la loi 16 juillet 1984, La salle d'escalade Les frères MAWEM informe l'adhérent de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

7. APTITUDE PHYSIQUE

Aucun certificat médical n'est exigé. La salle d'escalade Les frères MAWEM invite toutefois l'adhérent à s'assurer que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement l'escalade de difficulté, vitesse et bloc où les réceptions sur les tapis sont inévitables.

8. CONDITIONS D'ACCÈS

Les horaires d'ouverture, affichés à l'accueil ou sur le site internet, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés à tout moment sans aucune indemnité. Les éventuelles modifications seront portées à la connaissance des adhérents (horaires d'été, fermeture pour travaux, jours fériés ou religieux, cas de force majeure).

L'adhérent reconnaît à la direction de la salle le droit d'exclure de l'établissement toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres membres, ou non-conformes au présent contrat ou au règlement intérieur.

9. LOCATION

Le matériel loué doit être rendu en fin de séance. Tout matériel endommagé par une utilisation inadéquate ou non restitué sera facturé à l'utilisateur.

10. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Les données ainsi collectées par la salle d'escalade Les frères

MAWEM ne font l'objet d'aucune cession à des tiers. Elles servent exclusivement la gestion de la SAS LFM

11. DROIT À L'IMAGE

La salle d'escalade Les frères MAWEM est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels. Sauf avis contraire de l'adhérent lors de l'inscription, la salle d'escalade Les frères MAWEM se réserve la possibilité d'utiliser des images dans les brochures, sur le site Internet et dans tous ses documents promotionnels.

12. DONNEES PERSONNELLES

La collecte et le traitement des données de l'adhérent, que celui-ci aura préalablement accepté lors de sa commande, sont nécessaires pour permettre à La salle d'escalade Les frères MAWEM l'exécution de l'ensemble de ses prestations visées à l'article 1 des présentes conditions générales. Les données ainsi collectées par La salle d'escalade Les frères MAWEM ne font l'objet de cession à des tiers que dans le cadre de cette finalité, notamment afin de permettre les paiements par virement bancaire et carte de crédit. Elles peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de La salle d'escalade Les frères MAWEM, sous réserve de l'acceptation de l'adhérent. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion pour permettre l'exécution par La salle d'escalade Les frères MAWEM de ses prestations et de ses obligations vis-à-vis de toute administration (dans les délais strictement imposés par la loi). Elles pourront ensuite être conservées et traitées pendant trois ans suivant le dernier contact de votre part, sauf opposition de votre part.

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifié et du

(RGPD), ouvre un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données personnelles du dossier de l'adhérent.

Pour exercer ses droits, l'adhérent peut formuler toute demande soit par courrier électronique, à l'adresse « serviceclient@lesfreresmawem.com », soit par voie postale à l'adresse Salle d'escalade LFM, 3 rue Jacques Daguerre, 68000 Colmar, en précisant ses nom, prénom, date de naissance, ainsi que l'objet de sa demande.